-A.R.-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Ruhengeri,le 18/9/57

N° 2914/Fin 10

A Monsieur le Chef du Service de l'Agriculture du

Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .

Ruhengeri
3303

Monsieur le Chef de Service,

Comme suite à votre lettre N° 5I/I20/cpté du 23/8/57 j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la subdélégation de 39I.000 nous accordée,ne suffira pas.C'était prévu que les moniteurs GAHUNGU et KARAMIZI passeraient sous statut, mais ceux-ci sont réstés sous contrat,de là l'insuffisance de la subdélégation.

Un supplément de I0.000 suffirait pour payer la M.O.I Agri art.63 I.O. 57 pour l'année entière.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE

DE MAN.J.

P.O. LE COMPTABLE TERRITORIAL

BENOIT.L.